



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2023

n° 074-23

**Objet :** *RS - Attribution des marchés d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle*

- date de convocation le 09 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 27

*Aillon-le-Jeune*

*Aillon-le-Vieux*

*Arith*

Cécile Trahand

*Barberaz*

*Barby*

Christophe Pierreton

*Bassens*

*Bellecombe-en-Bauges*

Eric Delhommeau

*Challes-les-Eaux*

Josette Rémy

*Chambéry*

Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt

*Cognin*

Franck Morat

*Curienne*

*Doucy-en-Bauges*

*Ecole*

Hervé Ferroud-Plattet

*Jacob-Bellecombette*

*Jarsy*

*La Compôte*

Jean-Pierre Fresso

*La Motte-en-Bauges*

*La Motte-Servolex*

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

*La Ravoire*

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

*La Thuile*

*Le Châtelard*

*Le Noyer*

Philippe Gamen

*Les Déserts*

*Lescheraines*

*Montagnole*

*Puygros*

*Saint-Alban-Leysse*

Michel Dyen

*Saint-Baldoph*

Christophe Richel

*Saint-Cassin*

Jocelyne Gougou

*Sainte-Reine*

Philippe Ferrari

*Saint-François de Sales*

*Saint-Jean-d'Arvey*

Christian Berthomier

*Saint-Jeoire-Prieuré*

*Saint-Sulpice*

Marcel Ferrari

*Sonnaz*

Daniel Rochaix

*Thoiry*

Thierry Tournier

*Vérel-Pragondran*

*Vimines*

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 15 juin 2023

délibération n° 074-23

objet **RS - Attribution des marchés d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle**

---

Philippe Gamen en l'absence de Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par avis d'appel public à la concurrence le 10 mars 2023 concernant l'assurance dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle de Grand Chambéry. La date limite de remise des offres était fixée au 11 avril 2023.

La consultation était divisée en 4 lots ci-après détaillés :

- lot 1 : assurance dommages aux biens mobiliers et immobiliers,
- lot 2 : assurance responsabilité civile et risques annexes,
- lot 3 : assurance protection juridique,
- lot 4 : assurance protection fonctionnelle.

Chacun des lots prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et fin le 31 décembre 2023. Ils pourront ensuite être reconduits automatiquement à l'échéance (31 décembre N) et prendront fin au plus tard le 31 décembre 2027.

Les offres reçues à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation soit :

- prix : 60 %,
- importance des réserves : 20 %,
- gestion : 10 %,
- indexation : 5 %,
- respect des préavis : 5 %.

La commission d'appel d'offres du 25 mai 2023 a attribué les marchés aux candidats ayant obtenu les meilleures notes :

- lot 1 : compagnie Groupama Rhône-Alpes Auvergne, pour un montant annuel estimatif de 52 429 €, solution de base retenue,
- lot 2 : groupement Beah (courtier) / Lloyd's Insurance / Tokio Marine Europe / Berkshire Hathaway European Insurance (assureurs), pour un montant annuel estimatif de 99 249,51 €, solution de base et prestation supplémentaire facultative pour la garantie atteinte à l'environnement retenues,
- lot 3 : groupement CFDP Assurances (assureur) / 2C Courtage (courtier), pour un montant annuel estimatif de 2 749,95 €,
- lot 4 : compagnie SMACL pour un montant annuel estimatif de 1 990,81 €.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la décision de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2023,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : attribue** les marchés relatifs aux marchés d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle de Grand Chambéry, selon les taux ou cotisations forfaitaires portés à l'acte d'engagement,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer les pièces de marché à venir et tous documents nécessaires,

**Article 3 : dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **074-23**

Objet de l'acte : RS - Attribution des marchés d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 2 - Dossier du marché (travaux, fournitures, services)

Date de l'acte : 20 juin 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230620-lmc1H29563H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29563H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juin 2023

Date de réception en Préfecture : 20 juin 2023

Publication sur le site internet: mardi 20 juin 2023